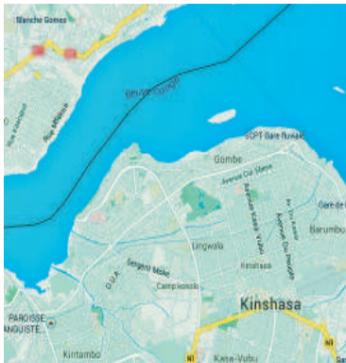


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3778 - MERCREDI 08 JUILLET 2020

PROJET INGA III

Le risque de se
muer en éléphant
blanc

Une quarantaine d'organisations de la société civile congolaise réunies dans une dynamique engagée dans le suivi de la réforme du secteur de l'électricité en RDC a interpellé le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, et le gouvernement sur le risque que le projet Inga III conduise à une répétition de l'histoire liée aux éléphants blancs.

Pour eux, ce mégaprojet ouvre une nouvelle génération de ce que l'on a qualifié dans le pays d'éléphants blancs et qui ont ruiné l'économie du pays tout en encombrant la population des dettes difficiles à honorer.



Emmanuel Musuyu, Minione Mbombo et Apollinaire Nsoka Ngimbi, lors de cette conférence de presse

Page 3

COVID-19

Dr Muyembe sollicite
deux semaines
avant la levée d'état
d'urgence

Dr Muyembe

Le coordonnateur du Secrétariat technique de la riposte à la covid-19, le Dr Jean-Jacques Muyembe, a formulé cette requête au cours d'une réunion tenue le 6 juillet par le Premier ministre avec les différentes structures chargées d'examiner la levée de la mesure de l'état d'urgence sanitaire décrétée par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, depuis le début de la pandé-

mie en RDC.

Ce délai de deux semaines, dit-on, permettra à la coordination de la riposte de mettre en place une batterie de mesures pour renforcer le respect des mesures barrières et le contrôle au niveau des frontières du pays. Ainsi, la levée de l'état d'urgence est tributaire de la capacité du maintien des mesures barrières.

Page 4

SANTÉ

L'Acofepé distribue des gels
désinfectants et des masques

L'équipe de sensibilisatrices de l'Acofepé

Durant cette campagne, l'Association congolaise des femmes de la presse écrite (Acofepé) procèdera à la distribution des solutions hydroalcooliques et des masques aux vingt-cinq médias qui seront visités et sensibilisés au respect des gestes barrières, notamment le port des masques, le lavage des mains avec le savon ou l'utilisation des

gels désinfectants et le respect de la distanciation physique.

A en croire la présidente de cette association regroupant les femmes journalistes de la presse écrite et celles en ligne, cette campagne d'un mois sera étendue aux autres provinces affectées par la pandémie de covid-19.

Page 4

V.CLUB

Premier contact entre les joueurs et le
nouveau staff dirigeant

L'AS V.Club dispose d'un nouveau comité de coordination, depuis le 1er juillet, dirigé pour la première fois par une femme, l'avocate Bestine Kazadi Di Tabala, fille de l'ancien président de Conseil suprême, feu papa Pierre Kazadi Tshishishi.

En dépit de l'absence de cette dernière en séjour à l'étranger, une rencontre a été organisée, le 6 juillet,

à Kinshasa entre d'une part le nouveau staff dirigeant et, d'autre part, les joueurs et le staff technique conduit par l'entraîneur principal Florent Ibenge. En attendant l'arrivée de la présidente, le nouveau comité a tenu à connaître les desiderata des joueurs par rapport à la prochaine saison sportive.

Page 5

ÉDITORIAL

Cancer

Le cancer dont il est ici question est celui qui ronge non seulement la Libye mais également l'immense région du Sahel, les eaux de la Méditerranée orientale et la région du Proche-Orient. Comme, hélas !, tout le laissait prévoir lorsque la France de Nicolas Sarkozy et le Royaume-Uni de David Cameron, appuyés en sous-main par les Etats-Unis, ont fait abattre le guide libyen Mouammar Kadhafi il y a huit ans, la décomposition de l'Etat que celui-ci avait réussi à constituer a provoqué une crise que la communauté internationale dans son ensemble s'avère incapable de gérer. Et cette crise, dont nous ne vivons que les premiers instants, prendra à coup sûr dans les mois à venir une ampleur telle qu'elle s'inscrira dans l'Histoire comme l'une des plus graves des temps modernes.

Il suffit pour s'en convaincre de voir comment la Turquie et la Russie se disputent directement ou indirectement sur le terrain, comment la Turquie et la France se menacent mutuellement sur le plan militaire alors qu'elles font partie de l'Alliance Atlantique, comment l'Egypte et les Emirats arabes unis se dressent contre le Qatar, comment les Nations unies s'avèrent incapables de gérer cette crise, bref comment personne, sauf les Africains eux-mêmes, ne se soucie du sort des millions d'hommes, de femmes, d'enfants qui sont les victimes innocentes de cette tragédie.

La nature est là pour démontrer que le cancer porte en lui la mort inéluctable de l'être humain dès lors qu'il n'est pas combattu avec les moyens nécessaires. Or ce à quoi nous assistons actuellement en Libye n'est pas autre chose que le refus des puissants de ce monde d'écouter les avertissements que ne cessent de lancer les peuples directement concernés par la maladie qui se propage désormais dans cette partie du monde. Refusant de regarder la vérité en face, ils laissent proliférer sur ce terrain les trafics en tout genre – êtres humains, drogues, armements et autres – qui tôt ou tard provoqueront de grands troubles sur leur propre sol. Un aveuglement dont le pire ne peut que sortir à plus ou moins brève échéance.

Quitte à se répéter une fois encore, concluons ce qui précède en disant que seuls les Africains parviendront à guérir cette partie de leur continent. Et qu'il importe donc au plus haut point d'appuyer enfin fermement les actions engagées par le Comité de haut niveau de l'Union africaine pour soigner le cancer qui se propage.

Le Courrier de Kinshasa

DISTINCTION

Culpac remet les symboles d'honneur de la paix à Joséphine Lisika

Après sa désignation en qualité d'ambassadrice et servante universelle pour la paix du Culpac le 14 juin, la femme d'affaire Joséphine Lisika Eseko s'est vu décerner le 4 juillet les symboles d'honneur de cette dignité par cette structure internationale oeuvrant pour la paix des nations et des continents.



De gauche à droite, Daniel Santu Biko, Joséphine Lisika Eseko, Daida Moleka et Patrice Salaga

Le Conseil universel pour la paix des nations et des continents (Culpac) a remis, le samedi 4 juillet, les symboles d'honneur à l'ambassadrice et servante universelle pour la paix Joséphine Lisika Eseko. C'était au cours d'une cérémonie sobre organisée à la Cité de la paix dans la commune de Kintambo, siège de cette structure internationale à Kinshasa. Cette rencontre a en fait été la suite de la journée d'information du dimanche 14 juin, jour de la désignation de cette femme en qualité d'ambassadrice et servante universelle pour la paix.

Dans son mot de circonstance, le directeur général du Culpac, Daniel Santu Biko, accompagné du conseil diplomatique patrice Salaga, a rappelé que Joséphine Lisika Eseko a été élevée dans cette dignité au regard de sa générosité, sa bienveillance, son abnégation, le respect de son semblable sans aucune discrimination et son esprit pacifique et humanitaire. « Ce titre de noblesse et honorifique que nous lui décernons ce jour

elle souligné, avant de remettre les symboles d'honneur à l'heureuse récipiendaire. « Je suis très émue d'être confirmée ambassadrice et servante universelle pour la paix à travers cette cérémonie, c'est une reconnaissance que je dédie à toutes les femmes des communes de Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Bumbu et Selembao. Je remercie Culpac pour la confiance faite à ma personne pour cette mission importante. Et je demande le soutien des femmes de ces communes afin que de lutter contre la violence et les maladies par des actions de salubrité dans le cadre de la vision du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, et son application par le gouverneur de la ville Gentiny Ngobila à travers l'opération Kin Bopeto », a-t-elle déclaré. Ce sont les mots de Joséphine Lisika au cours de cette cérémonie au cours de laquelle elle a été à l'honneur, élevée au rang d'ambassadrice et servante universelle pour la paix.

« On ne donne que ce qu'on a. La paix a commencé dans le cœur de Joséphine Lisika, et elle l'a démontré dans sa maison avant de la ressortir dans la société », a-t-elle dit. Pour sa part, Daida Moleka, coordonnatrice des femmes internationales pour la paix du Culpac, a lancé un appel à toute femme disposant d'un projet humanitaire de se joindre aux femmes du Conseil pour se mettre au service des autres dans l'amour et la paix. « Sa mission est humanitaire et apolitique afin de soutenir les autorités du pays à la base dans les communes de Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Bumbu et Selembao pour le maintien de la paix et la salubrité publique », a-t-il dit.

elle souligné, avant de remettre les symboles d'honneur à l'heureuse récipiendaire. « Je suis très émue d'être confirmée ambassadrice et servante universelle pour la paix à travers cette cérémonie, c'est une reconnaissance que je dédie à toutes les femmes des communes de Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Bumbu et Selembao. Je remercie Culpac pour la confiance faite à ma personne pour cette mission importante. Et je demande le soutien des femmes de ces communes afin que de lutter contre la violence et les maladies par des actions de salubrité dans le cadre de la vision du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, et son application par le gouverneur de la ville Gentiny Ngobila à travers l'opération Kin Bopeto », a-t-elle déclaré. Ce sont les mots de Joséphine Lisika au cours de cette cérémonie au cours de laquelle elle a été à l'honneur, élevée au rang d'ambassadrice et servante universelle pour la paix.

Martin Engimo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Doumiana (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Engimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Le projet Inga III inaugure une nouvelle génération des « éléphants blancs »

L'alerte a été donnée par des ONG, qui relèvent le risque de répétition de l'histoire dans ce secteur, tout en appelant le chef de l'Etat et le gouvernement à promouvoir d'autres formes d'énergies qui n'encombreraient pas la population avec des dettes difficiles à payer.

Une quarantaine d'organisations de la société civile congolaise réunies dans une dynamique engagée dans le suivi de la réforme du secteur de l'électricité en RDC a interpellé le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, et le gouvernement de la République sur le risque que le projet Inga 3 conduise à une répétition de l'histoire liée aux « éléphants blancs ». Pour eux, ce mégaprojet ouvre une nouvelle génération de ce que l'on a qualifié dans le pays d'éléphants blancs et qui ont ruiné l'économie du pays tout en encombrant la population des dettes difficiles à honorer.

Dans une lettre ouverte intitulée « Soixante ans d'indépendance de la RDC : risque de répétition d'une histoire pour le secteur de l'électricité », dont le contenu avait été livré à la presse au cours d'une conférence tenue le 7 juillet au siège de la Coalition d'ONG pour le suivi de la réforme et de l'action publique (Corap), cette dynamique a rappelé que soixante ans après l'accession du pays à l'indépendance, malgré son potentiel en électricité, l'accès de la population à cette denrée est de moins de neuf pour cent, un taux parmi les plus faibles en Afrique. Aussi ces ONG ont-elles présenté, dans ce document, leurs inquiétudes en rapport avec « la persistance d'une approche économique hors panafricaniste, source



Emmanuel Musuyu, Minione Mbombo et Apollinaire Nsoka Ngimbi, lors de cette conférence de presse/Adiac

d'une dépendance économique structurelle et du mal développement ».

Un projet contraire à une croissance économique inclusive, verte et durable

Ces organisations de la société civile ont indiqué que le mégaprojet Inga III était contraire à une croissance économique inclusive, verte et durable car financé à plus de 90 % par les fonds extérieurs et majoritairement privés. « Il perpétue une économie dépendante et d'exclusion. De ce fait, il inaugure une nouvelle génération des éléphants blancs dans notre pays, en défaveur totale de la po-

pulation congolaise », a souligné cette dynamique.

Ces ONG ont rappelé qu'à la fin du 20e siècle, à la suite d'une dette source de pauvreté, la RDC fut classée dans le rang des pays pauvres et très endettés (PPT). A les en croire, cette dette extérieure de 20 % était attribuée à Inga en 1980. Mais ces organisations pensent, par ailleurs, que dix ans après l'allègement de la dette (2010-2020), le risque de répétition de l'histoire serait grand. « A la place des pétrodollars arrivent les mécanismes de partenariat public-privé et les "dollars émergents", renforçant la dépendance écono-

mique au secteur privé et l'endettement indirect du peuple », ont-elles souligné.

Un poids insupportable sur le dos du peuple

Pour cette dynamique d'ONG, si durant plus de soixante ans d'indépendance, les Congolais ont payé chaque jour le service d'une dette odieuse, dont 20 % occasionnés par Inga, le remboursement du capital investi sur le projet Inga III et son bénéfice seront toujours à la charge de ce même peuple, quel que soit le montage financier. « La privatisation ou la cession du site d'Inga, avec la création d'une joint-venture, serait le scénario le plus cynique et inadmissible au nom de la dignité humaine et doit être empêché », ont indiqué ces organisations.

Ces organisations font également remarquer qu'avec les dix-sept à vingt milliards de dollars américains sollicités pour le projet Inga, le gouvernement serait capable de construire plus de cinquante sept barrages de la taille de Zongo 2, à travers tout le pays et au bénéfice de la population. Notant qu'Inga demandera d'investir beaucoup d'argent avec comme conséquence notamment de mettre le pays dans une dépendance totale, ces ONG disent opter pour des choses faciles et rapides à réaliser, qui bénéficieraient réellement aux populations. La dynamique, qui se dit ouverte

à toutes les discussions, attend donc du chef de l'Etat de tirer les leçons du modèle Zone franche d'Inga et sollicite de lui l'arrêt du projet Inga 3 au profit d'une électricité de proximité, source d'émergence des structures économiques endogènes et d'un développement économique durable à la base. Le président de la République est également appelé à accompagner l'émergence d'un leadership économique et financier local, par des projets énergétiques décentralisés et de proximité.

Il est rappelé que la Corap, qui soutient son opposition au projet Inga 3 par des études fouillées de terrain, a publié, en début d'année, une d'entre elles dans laquelle la coalition a recensé soixante-trois centrales électriques abandonnées à travers le pays dont elle a plaidé pour la réhabilitation afin de donner du courant à la population. Dans ce plaidoyer mené auprès des autorités du pays, cette coalition d'ONG s'attend également à ce que le gouvernement prenne en considération cet appel lancé en vue de la réhabilitation de ces structures qui pourrissent alors qu'elles ont coûté de l'argent à la République et dont la mise en service épargnerait certaines autres dépenses dont l'argent serait affecté à d'autres projets au bénéfice de la population.

Lucien Dianzenza

RÉFORME DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Linapyco s'imprègne du guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif

C'est à l'issue d'un atelier organisé récemment au siège de la Ligue nationale des associations pygmées du Congo (Linapyco), avec l'appui du Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt (PACDF), financé par la Banque mondiale que les experts de ladite association ont formulé des propositions concrètes sur le document de guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre de Piredd.

Cet atelier qui s'est tenu dans le cadre du processus de la réforme de l'aménagement du territoire a eu pour objectif la relecture et l'identification des amendements à formuler au document de guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre de Piredd. Les participants ont également relu les termes de référence des groupes thématiques de l'Aménagement du territoire.

Ouvert par le président de la Linapyco, Kapupu Diwa, l'atelier a permis au secrétaire général a.i de l'Aménagement du territoire et coordonnateur de la réforme de l'Aménagement du territoire, Jean-Pierre Khonde Wa Masinga, d'expliquer le processus de la réforme de l'aménagement du territoire en donnant un état des lieux de ce processus.

De son côté, le Pr Baidon Ngoy,



Les participants à l'atelier

consultant national en planification Pnud-Aménagement du territoire a présenté les drafts du guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre de Piredd et sur la base des démarches locales des planifications existantes. Il a également parlé des termes de référence des groupes thématiques de l'Aménagement du territoire. Au terme de l'atelier, les participants ont validé le travail par les acclamations. Le président de la Linapyco les a remerciés et loué les efforts du secrétariat de l'Aménagement du territoire. Il a aussi signalé les avancées significatives du processus de la réforme de l'Aménagement du territoire qui tient compte des préoccupations des peuples autochtones pygmées.

Blandine Lusimana

COVID-19

L'Acofepé distribue des gels désinfectants et des masques

L'association de Mme Grâce Ngyke vient de lancer une campagne de sensibilisation d'un mois dénommée « Rappel des gestes barrières en milieu professionnel ».



Durant la campagne, l'Association congolaise des femmes de la presse écrite (Acofepé) procèdera à la distribution des solutions hydroalcooliques et des masques aux vingt-cinq médias qui seront visités et sensibilisés au respect des gestes barrières, notamment le port des masques, le lavage des mains avec le savon ou l'utilisation des gels désinfectant et le respect de la distanciation physique.

A en croire la présidente de cette association regroupant les femmes journalistes de la presse écrite et celles en ligne, Grace Ngyke, cette campagne sera étendue aux autres provinces affectées par la pandémie de covid-19. L'agence congolaise de presse (ACP) a reçu en premier le mardi 7 juillet la visite de l'équipe de l'Acofepé qui a distribué aux femmes de ce média public des masques et des gels désinfectants

« La femme de la presse écrite et en ligne est déterminée à mettre

sa main dans la pâte pour lutter contre la covid-19. Nous allons sensibiliser les journalistes dans leurs milieux de travail », a déclaré la journaliste Grâce Ngyke au cours d'une conférence de presse qu'elle a animée à l'occasion du lancement le lundi 6 juillet de la campagne de sensibilisation au rappel des gestes barrières tenue à son siège situé dans la commune de Ngiri-ngiri. Elle a, par ailleurs, invité les femmes des médias de la presse écrite à rappeler chaque fois à la population la menace que constitue la pandémie de la Covid-19 pour la santé publique. L'initiative de l'Acofepé bénéficie de l'appui d'Internews sur financement de Paul G. Allen Family Fondation. Cette campagne a comme slogan « J'observe toujours les gestes barrières, je me protège, je protège mes proches ».

L'Acofepé milite pour l'intégration qualitative et quantitative des femmes des médias congolais dans la filière

L'équipe de sensibilisatrices de l'Acofepé presse écrite ou en ligne et l'amélioration de la qualité du contenu de la production des articles de presse. Pour ce faire, elle s'est fixé comme objectifs de revaloriser le statut de la femme de la presse écrite congolaise ; augmenter la représentativité des femmes dans les organes de presse écrite ; renforcer le leadership féminin dans le monde des médias en RDC en général et dans celui de la presse écrite en particulier, sensibiliser et former les femmes journalistes de la Presse écrite à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Elle entend également amener les femmes de la presse écrite à mettre l'information au service des objectifs du développement durable ; à faire participer activement les femmes de la presse écrite dans les campagnes d'intérêt général, en faveur de la paix, de la justice, de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la santé, etc.

Blandine Lusimana

Dr Muyembe sollicite deux semaines avant la levée d'état d'urgence

Le coordonnateur du Secrétariat technique de la riposte à la covid-19, le Dr Jean-Jacques Muyembe Tamfum a formulé cette requête au cours d'une réunion tenue le lundi 6 juillet par le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, avec les différentes structures chargées d'examiner la levée de la mesure de l'état d'urgence sanitaire décrétée par le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, depuis le début de la pandémie de covid-19 en RDC.

Ce délai de deux semaines permettra à la coordination de la riposte de mettre en place une batterie de mesures pour renforcer le respect des mesures barrières et le contrôle au niveau des frontières du pays. A en croire le coordonnateur de la Task Force, Roger Kamba le renforcement des mesures consistera à surveiller les entrées et les sorties sur le territoire national. Pour ce faire, a-t-il, indiqué il faut « doter l'équipe de riposte des moyens conséquents pour construire les laboratoires qui permettront de diagnostiquer la population, c'est-à-dire faire des tests à l'entrée comme à la sortie du territoire congolais ».

Pour lui, la solution la plus efficace pour vaincre la pandémie de la covid-19 « devrait être le maintien des mesures barrières. Pour ce, l'implication de la Police Nationale Congolaise doit être de mise



Le port de masque, l'une des mesures barrières

». « La levée de l'Etat d'urgence est possible mais on doit maintenir les mesures barrières. Elles doivent être d'application dans toutes les entreprises et devant les magasins. C'est pourquoi nous demandons à la Police nationale congolaise de faire son travail qui est de veiller au port du masque, à la distanciation physique et autres », a-t-il insisté. Notons que c'est pour la sixième fois que l'état d'urgence vient d'être prorogé en RDC.

B.L.

BUMBA

Olpa appelle le Csac à intervenir pour garantir la liberté de la presse

Dans une correspondance adressée au régulateur public des médias, cette organisation de la société civile attend de l'autorité de régulation des médias en République démocratique du Congo de s'impliquer personnellement afin d'obtenir l'annulation des "mesures liberticides" prises à l'encontre des journalistes et des médias dans cette ville et de garantir l'exercice de la liberté d'information dans toute la province de Mongala.

Dans une lettre du 6 juillet adressée au bureau du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac), l'organisation libre de promotion et de défense de la liberté de la presse, Observatoire de la liberté de presse en Afrique (Olpa), appelle l'organe de régulation des médias à s'investir pour obtenir l'annulation des décisions de radiation des journalistes de Bumba et de suppression d'une dizaine des programmes radiodiffusés des médias émettant à Bumba, dans la province de Mongala. A en croire Olpa, ces décisions ont été prises par la commission ad hoc instituée par une mission mixte exécutive et l'Assemblée provinciale de Mongala, dans un communiqué officiel n°003/2020 du 26/05/2020, chargée d'étudier des cas des médias de cette province.

Cette ONG rappelle, en effet, que lors d'une mission du 23 au 26 mai 2020 à Bumba conduite par Crispin Ngbundu Malengo et Floribert Gala Nziege, respectivement gouverneur et président de l'Assemblée provinciale de Mongala, « plu-



Une marche organisée par Olpa à Kinshasa

sieurs mesures conservatoires ont été prises à l'endroit des organes et des professionnels de la presse travaillant dans cette partie du pays, accusés à tort ou à raison d'avoir contribué à la montée de la tension politique dans la province avec des déclarations tapageuses dans les médias ainsi que des propos outrageants à l'égard des autorités provinciales et nationales ». Olpa note que selon les décisions prises par la commission instituée,

les radios La voix de Bumba, Mongala, Mwana Mboka et rurale ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. Alors que l'émission Kotisanga na ndako ya Basiala version 12600 lettres diffusée sur les antennes de Radio Mwana Mboka a été supprimée définitivement. Aussi, fait savoir cette association, plusieurs animateurs des radios ont-ils été visés par ces décisions et suspendus de toute prestation. Il s'agit, selon la correspondance d'Olpa, de Jean-Willy Engonga,

Fabrice Ngani, Victor Mbonzo, Trésor Emeka, tous de la Voix de Bumba ; d'Olivier Peguy Yenga et Benjamin Mondonga (Radio Mwana Mboka) ainsi que de Fiston Epima, de radio Mongala. Olpa rappelle également que Fabrice Ngani a été interpellé, le 26 mai 2020, par la garde rapprochée du gouverneur et conduit au Parquet de Bumba puis transféré au parquet de grande instance de Lisala où il a été relaxé, le 4 juin 2020, pour insuffisance des charges.

Dans cette correspondance qui porte la signature de la secrétaire exécutive par intérim de cette organisation, Chancelle Nsingi Bamenga, il est indiqué que les deux autorités de Mongala avaient promis de mettre en place une commission ad hoc chargée d'étudier cas par cas pour aboutir à la levée de ces mesures. Curieusement et contre toute attente, regrette Olpa, cette commission a rendu public un procès-verbal, le 17 juin 2020, énumérant plusieurs mesures ciblant les médias et les journalistes. « Alors qu'elle a décidé de rouvrir les quatre radios

suspendues. La commission a, par contre, pris l'étrange décision de radier plusieurs journalistes. D'autres journalistes ont été suspendus à trois mois et une dizaine d'émissions supprimées jusqu'à nouvel ordre », indique cette organisation, qui relève que toutes ces mesures précitées visant les organes et les professionnels de presse de Bumba n'ont aucun fondement légal. Au contraire, se convainc cette ONG, elles violent les statuts de l'Union nationale de la presse du Congo dont plusieurs organes et journalistes de Mongala se réclament être membres ainsi que le statut particulier de la Commission de discipline et d'éthique professionnelle. Olpa pense, par ailleurs, que la démarche de la mission mixte et de la Commission ad hoc émerge les dispositions de la loi organique du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du Csac ainsi que la loi du 22 juin 1996 fixant les modalités d'exercice de la liberté de presse en RDC.

Lucien Dianzenza

V.CLUB

Premier contact entre les joueurs et le nouveau staff dirigeant

Quatre jours après son élection, le nouveau comité de coordination de l'AS V.Club a été face aux joueurs et membres du staff technique pour une première prise de contact.

L'AS V.Club dispose d'un nouveau comité de coordination depuis le mercredi 1er juillet 2020, dirigé pour la première fois par une femme, l'avocate Bestine Kazadi Di Tabala, fille de l'ancien président de conseil suprême, feu papa Pierre Kazadi Tshishishi. En dépit de son absence, étant en séjour à l'étranger, une rencontre a été organisée, le 6 juillet à Kinshasa, entre, d'une part le nouveau staff dirigeant du club et, de l'autre, les joueurs et le staff technique conduit par l'entraîneur principal Florent Ibenge. Le président de la section football, Vicky Ndunga Lulembu, a souligné à cet effet : « La réunion d'aujourd'hui était pour être ensemble avec les joueurs et le staff technique par rapport à notre élection à la tête de la section football. Nous les avons invités afin de parler. En attendant l'arrivée de la présidente, qui n'est pas là, nous avons voulu les écouter; certes ce sont des enfants, mais ils se posent beaucoup de questions. Nous les avons invités pour la prise de contact. Le seul mot d'ordre que nous leur avons dit

c'est la discipline, parce que là où il y a la discipline les choses marchent bien. Nous leur avons aussi dit de se protéger pendant ce moment difficile de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 ».

« Nous venons de parler avec les animateurs du nouveau comité que nous avons nous-mêmes choisis. Ils sont maintenant au courant de nos besoins et souhaits, car notre objectif c'est de remporter une compétition africaine avec ce nouveau comité. Et pour ce faire, certaines conditions doivent être remplies. Et ils ont promis de mettre les joueurs dans des conditions idoines, tout en recommandant la discipline », a pour sa part indiqué Yannick Bangala, capitaine de V.Club.

Lors de son élection comme présidente de coordination, Bestine Kazadi déclarait à la presse : « V.Club se doit de ramener la Coupe d'Afrique en République démocratique du Congo. C'est le défi majeur de tous les supporters et de tous les Congolais ». Et quant à être la première femme à diriger un club de football au pays et en Afrique, elle



Nouveau comité de coordination de V.Club lors de la prise de contact avec les joueurs et le staff technique

affirmait : « Ce n'est pas la qualité de femme qu'il faut mettre en exergue ici, mais plutôt mes qualités de sportive, mon mental de gagnante, mon esprit de compétition et de recherche de performances. C'est plutôt une question de tactique, de stratégie sportive qui doit être

présente pour progresser toute l'équipe V.Club ».

Rappelons-le, V.Club a loupé de peu la qualification en quarts de finale de la Ligue des champions de la Confédération africaine de football (CAF) la saison passée, se classant deuxième du groupe des huitièmes de finale. Ayant

occupé la deuxième place à l'arrêt du championnat national de football à cause de la pandémie de Covid-19, la team vert et noir de Kinshasa va à nouveau retrouver la C1 africaine la saison prochaine.

Martin Enyimo

FOOTBALL

Cédric Makiadi promu entraîneur principal U16 de Werder Brême

Après sa carrière de footballeur, l'ancien milieu de terrain congolais Cédric Makiadi a pris l'option de rester dans le milieu du football et, surtout, juste au bord du terrain, comme entraîneur.

L'ancien milieu relayeur international congolais, Cédric Makiadi Mapuata (fils d'un autre ancien international Richard Mapuata) a été promu entraîneur principal de l'équipe des moins de 16 ans du Werder Brême (D1 Allemagne). Il reprend le tablier de Frank Bender qui s'occupera désormais du recrutement au centre de formation.

Il bénéficie de la confiance des dirigeants du club allemand, lui qui a été d'un apport considérable pour Werder Brême par le passé, comme joueur. « Grâce à ses nombreuses années d'expérience professionnelle, Cédric Makiadi sera capable de transmettre beaucoup de choses à nos talents de première main. Plus récemment, il a pu acquérir une première expérience en tant que formateur en tant que coformateur de Christian Brand et est prêt à franchir la prochaine étape de sa carrière d'entraîneur », a confié Björn Schierenbeck, le directeur de formation du club. Quelques mois auparavant,



Cédric Makiadi à droite

Cédric Makiadi avait laissé entendre : « Je ne veux pas être entraîneur adjoint pour toujours, mais je prendrai un jour ma propre équipe ».

Cet ancien Léopard (vingt-six sélections et deux buts) a arrêté sa carrière de footballeur en 2016 après son dernier bail à Caykur Rizespor en Turquie. Il a choisi de reconvertir en entraîneur de football et pendant deux saisons, il a occupé le poste d'entraîneur adjoint des U17 du club allemand. Son

vœu de diriger une équipe se concrétise avec cette nomination au poste d'entraîneur principal des U16 de Werder Brême, pendant qu'il est en train de passer des diplômes. Rappelons que Cédric Makiadi est de la génération Marbella en Espagne en 2008, révélée lors du match nul de zéro but partout entre les Léopards de la RDC, conduits par l'entraîneur Otis Ngoma, et la France A'.

.M.E.

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

CORONAVIRUS

Des jeunes formés pour sensibiliser à la pandémie

La ministre de la Jeunesse et de l'Education civique, Destinée Hermella Doukaga, a lancé officiellement le 7 juillet, la formation sur les techniques de communication afin de susciter l'implication des jeunes dans la lutte contre la propagation du coronavirus au Congo.

La formation s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation à la maladie du coronavirus. Elle a été lancée sous le slogan « Je suis jeune, je m'engage contre la covid-19, et toi ».

La rencontre est organisée par le ministère en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap). La formation se déroule du 7 au 8 juillet, au profit des leaders d'association, organisations non gouvernementales et mouvements des jeunes et des confessions religieuses.

Destinée Hermella Doukaga a rappelé l'importance de l'implication de la couche juvénile dans la lutte contre la maladie en comparaison des autres couches de la société. « La population des jeunes étant majoritaire et vulnérable, constituerait l'épicentre de conta-



Les leaders des associations et mouvement des jeunes (Adiac)

mination et de diffusion du virus à l'endroit d'autres couches de la population si aucune action n'est prise pour contrer la propagation du virus », a-t-elle déclaré.

Elle a, par ailleurs, regretté l'augmentation des cas de

contamination en dépit des mesures prises par l'Etat, notamment l'approche stratégique a été axée sur la prévention pour la riposte à

la pandémie.

Parmi celles-ci, figurent, la mise en place d'une coordination nationale de riposte, la création d'une task-force dédiée à l'évaluation et le monitoring de l'impact économique de la crise sanitaire, la déclaration de l'état d'urgence sanitaires

prorogé plusieurs fois, un couvre-feu et bien d'autres. Le représentant résident du Fnuap au Congo, Mohamed Ould Moujtaba a rappe-

lé l'engagement du Fnuap aux côtés du gouvernement congolais dans le domaine de l'élimination des décès maternels, des violences basées sur le genre et bien d'autres.

Il a expliqué aux jeunes qu'ils sont des acteurs du développement écono-

mique. La couche juvénile, poursuit-elle, a la lourde responsabilité de jouer dans la lutte contre cette maladie. Selon lui, les jeunes ont encore la force de se déployer d'un point à un autre pour la sensibilisation, l'éducation sur les gestes barrières. « Le monde a constaté que le seul moyen pour endiguer la maladie est la prévention. Il n'y a pas de vaccin ni de traitement mais le seul moyen de lutte est la prévention qui est la mobilisation, la sensibilisation et le respect des gestes barrières ».

Notons qu'au terme de la cérémonie d'ouverture de la formation, ces associations, organisations non gouvernementales, les mouvements des jeunes et les confessions religieuses ont reçu chacune des kits de protection contre le coronavirus, notamment les seaux de lavage de mains, les bavettes et bien d'autres.

Lydie Gisèle Oko

TODD P. HASKELL

« Les États-Unis sont imparfaits mais aspirent à une union plus parfaite »

L'ambassade des Etats-Unis en République du Congo a commémoré le 6 juillet, en différé, le deux cent quarante-quatrième anniversaire de l'indépendance de ce pays dans le strict respect des mesures imposées par la pandémie du coronavirus.

« Oui, les États-Unis sont imparfaits. Mais les Américains reconnaissent profondément que nous devons toujours aspirer, selon les termes de la Constitution, à « une union plus parfaite », a déclaré l'ambassadeur des Etats-Unis, Todd P. Haskell, faisant référence au meurtre brutal de George Floyd à l'origine des manifestations contre le racisme qui ont secoué, ces derniers temps, les Etats-Unis.

Cette cérémonie sobre à laquelle ont pris part des membres du gouvernement, les représentants des missions diplomatiques et organisations internationales, mais aussi de quelques invités de marque a été l'occa-

sion, pour le diplomate américain de réaffirmer, au-delà des réalités actuelles de son pays, le principe d'égalité qui constitue le fondement même des Etats-Unis d'Amérique.

Moment propice pour rappeler à ses hôtes le massacre de Boston et bien d'autres événements qui mettent en évidence la longue marche vers l'égalité des peuples, une lutte continue pour une nation fondée sur l'idée que tous les citoyens partagent les droits à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur, Todd P. Haskell a rassuré que « même en ces temps diffi-

ciles, les institutions de son pays restent fortes ».

« J'espère que le meurtre bru-

« Ce sera mon dernier 4 juillet au Congo. J'ai parcouru tout le pays, visité tous les départements et parlé aux Congolais de tous les horizons. Je peux vous dire que je suis très optimiste pour l'avenir ici »



Une vue des invités à la cérémonie de commémoration de la fête nationale des Etats-Unis à Brazzaville, le 6 juillet/DR

tal de George Floyd, comme le massacre de Boston, sera un catalyseur d'un changement important et que nous, en tant que nation, franchirons une nouvelle étape, attendue depuis longtemps, vers les idéaux de nos fondateurs », a-t-il indiqué dans son discours prononcé à cette même occasion.

Par ailleurs, vivant les derniers moments de son mandat au Congo, il s'est estimé heureux d'avoir bâti, avec le Congo, un partenariat so-

lide en ce moment de lutte contre la Covid-19 et dans un environnement économique difficile.

« Ce sera mon dernier 4 juillet au Congo. J'ai parcouru tout le pays, visité tous les départements et parlé aux Congolais de tous les horizons. Je peux vous dire que je suis très optimiste pour l'avenir ici », a-t-il précisé, soulignant avoir toujours une place chaleureuse dans son cœur pour le Congo.

Guy-Gervais Kitina

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Les objectifs mondiaux de riposte fixés en 2020 non atteints

Dans l'idée d'avertir la communauté internationale sur la perte accrue des avancées et de la stagnation des progrès déjà réalisés dans la lutte contre le Sida, le programme commun des Nations unies sur la maladie (Onusida) a publié, le 6 juillet à Genève en Suisse, son rapport 2020.

Intitulé : « Agissons maintenant », ce rapport, qui fait état d'un échec accentué par la Covid-19, a pour objectif d'appeler les pays à redoubler d'efforts et à agir sans tarder pour soigner les millions de personnes souffrant de la maladie et laissées de côté pendant cette période de la Covid-19.

« Depuis 2015, environ trois millions d'infections à VIH et huit cent vingt mille morts supplémentaires liés au sida sont imputables à des objectifs non atteints. Elles auraient été évitées si les objectifs 2020 avaient été réalisés. La riposte pourrait également revenir dix ans en arrière au moins, si la pandémie de la Covid-19 interrompait gravement les services de lutte contre le VIH/Sida », souligne l'expertise de l'Onusida.

En effet, ce document d'enquête de l'institution onusienne relate des avancées notables, mais qui sont marquées par de grands écarts, en particulier dans le déploiement de l'accès à la thérapie antirétrovirale. Ainsi, la disparité des avancées d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays empêche d'atteindre les objec-

tifs mondiaux de la riposte au VIH fixés pour 2020. Pour ce faire, nous devons mener des actions efficaces chaque jour de la décennie à venir pour remettre le monde sur la voie des objectifs 2030 et mettre fin à l'épidémie du sida. « Des millions de vies ont été sauvées, en particulier les vies de femmes en Afrique. Les nombreuses avancées enregistrées doivent être partagées avec toutes les communautés du monde. La stigmatisation et la discrimination ainsi que les inégalités généralisées sont autant d'obstacles à surmonter pour mettre fin à l'épidémie de sida. Les pays doivent écouter les preuves apportées, prendre leurs responsabilités et défendre les droits humains », a déclaré la directrice exécutive de l'Onusida, Winnie Byanyima.

Quatorze pays ont atteint le triple objectif 90-90-90

Selon cet état des lieux, seulement quatorze pays ont atteint le triple objectif 90-90-90 du traitement contre le VIH. Autrement dit, 90% de personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 90% des personnes séropositives suivent un traitement antirétroviral et 90% des personnes sous traitement antirétroviral présentent une charge virale indétectable.

« Le déploiement de la thérapie antirétrovirale a sauvé des millions de vies et évité des millions de nouvelles infections. Six cent

quatre-vingt-dix mille personnes sont mortes de maladies opportunistes liées au sida l'an dernier. Et, douze millions sur les trente-huit vivant avec le VIH n'avaient pas accès au traitement vital. Le sida n'est pas terminé. Nous devons accélérer la mise sous traitement des personnes vivant avec le VIH et intensifier la recherche des perdus de vue », souligne encore le rapport, en insistant sur le fait que le monde a accumulé un grand retard dans la prévention de nouvelles infections au VIH. Par ailleurs, selon le rapport, comparativement à d'autres continents, on constate des progrès en Afrique orientale et australe, où les nouvelles infections au VIH ont reculé de 38 %, depuis 2010. Ces chiffres contrastent dramatiquement avec ceux d'Europe de l'Est et d'Asie centrale où les nouvelles infections au VIH ont explosé de 72 % depuis 2010. Leur nombre a également bondi de 22 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de 21 % en Amérique latine.

La stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, une monnaie courante

A en croire à l'expertise onusienne, la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH demeure une monnaie courante. Et, la discrimination, les inégalités sociales et l'exclusion forment autant d'obstacles stratégiques. D'autant plus, les populations

marginalisées qui redoutent le jugement, la violence ou les arrestations rencontrent des difficultés à accéder aux services de santé sexuelle et de la reproduction, notamment en lien avec la contraception et la prévention du VIH. Au moins quatre-vingt-deux pays criminalisent une forme de transmission du VIH, l'exposition au virus ou la non-divulgence de son statut sérologique. Cependant, le rapport reconnaît que lorsque des services exhaustifs de lutte contre la maladie sont accessibles, le taux de transmission chute littéralement. Mais, la pandémie de Covid-19 a lourdement perturbé la riposte au sida et pourrait continuer sur sa lancée.

« Une interruption totale de six mois de traitement contre le VIH entraînerait plus de cinq cent mille morts supplémentaires en Afrique subsaharienne l'année prochaine (2020-2021). Ce revers ramènerait le taux de mortalité lié au sida dans la région à celui de 2008. Une interruption provoquerait cent dix mille morts supplémentaires », ajoute le rapport.

La lutte contre la Covid-19 et le VIH/Sida constituent un seul combat

En ce qui concerne les stratégies à mettre sur pied pour contrer le Sida, le document précise que mettre fin à la pandémie de Covid-19 et à celle du VIH ne constitue pas deux combats différents, mais un seul.

« Pour lutter contre les épidémies conjuguées de VIH et de Covid-19, l'Onusida et ses partenaires mènent une campagne mondiale en faveur d'un vaccin universel contre la Covid-19. L'appel a déjà reçu la signature de cent cinquante responsables et spécialistes du monde entier. Il exige que tous les vaccins, traitements et tests soient libres de brevet, produits en masse et distribués gratuitement et équitablement à l'ensemble de la population », indique le rapport, en précisant que l'Onusida presse également les pays à augmenter leurs investissements pour combattre ces deux maladies. Car les investissements pour riposter au VIH ont chuté de 7 % entre 2017 et 2019 et représentent dix-huit milliards de dollars américains. Ce revers signifie qu'il manque 30 % au budget de vingt-six milliards de dollars nécessaire à une riposte efficace au VIH pour 2020.

« Nous ne laisserons pas les pays pauvres passer en dernier. La protection contre ces virus mortels ne doit pas dépendre de votre compte en banque ni de la couleur de votre peau. Nous ne pouvons pas puiser dans les financements d'une maladie pour en soigner une autre. Le VIH et la Covid-19 doivent bénéficier de financements exhaustifs pour éviter la perte massive de vies humaines », conclut Onusida.

Rock Ngassakys

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DHL

Agence Pointe-Noire
88, 2nd Charles de Gaulle - B.P. 508
Pointe-Noire - République du Congo
Tel : 05 527 14 98 / 05 527 14 47 / 05 264 08 04
contact@burotec.biz / info@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rue du port de la gare - Immeuble Areal - Grand-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tel : 05 527 14 71 / 05 527 14 79
contact@burotec.biz / info@burotec.biz

www.burotec.biz

HARIOM TRAVELS

Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
vous faites de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ +242) 05 555 05 79 - 04 485 09 09 ✉ sales@harianotravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ +242) 05 502 67 86 - 04 431 03 50 ✉ sales@harianotravels.net
www.harianotravels.net

LA POSTE

Le conseil de régulation appelé à plus de réformes

L'Agence de régulation des postes et des télécommunications électroniques (ARPCE), qui vient de tenir son premier conseil d'administration, entend impulser l'innovation dans le secteur de la poste et la gestion des fréquences.

Une délégation des membres du conseil d'administration de l'ARPCE conduite par son président, M. Akouala, a été reçue, le 6 juillet à Brazzaville, par le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo. Les deux parties ont évoqué les questions liées au développement du secteur de la poste, l'innovation technologie et la régulation des télécoms.

Le secteur de la poste est confronté au défi de l'innovation touchant à tous ses domaines d'activités et l'agence a la mission de veiller en sorte qu'aucune technologie qui arrive dans le pays ne dépasse la réglementation existante déjà en la matière. « Il faut nécessairement que l'agence soit toujours au top pour que les opéra-

teurs ne nous emmènent pas dans une situation où l'exploitation précède la réglementation », a estimé le président du conseil d'administration de l'ARPCE. C'est aussi le chantier en matière de la distribution des fréquences, pour éviter que certains opérateurs détiennent le monopole.

Le conseil de régulation aura, en effet, un rôle à jouer dans l'essor des télécoms électroniques au Congo. En tant qu'organe de décisions et de suivi de l'ARPCE, le conseil délibère, entre autres, sur la politique générale de l'agence ; les plans et les programmes de développement ; le programme d'action et le budget annuel conformément aux objectifs globaux des secteurs régulés ; les comptes, les états finan-



La photo de famille/Adiac

ciers annuels et les rapports d'activités ; la régularité des contrats ou convention, y compris les emprunts et la création des antennes départementales.

Le ministre Léon Juste Ibombo a, quant à lui, salué la qualité des hommes d'expérience et des forces de propositions que représentent les membres du conseil d'administration. « Je reste

donc confiant sur les perspectives ambitieuses que nous formulons pour l'ARPCE comme rôle majeur pour l'accompagnement et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine des postes et télécoms électroniques, ce, malgré le contexte de crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 », a-t-il signifié.

À noter que les membres du conseil d'administration de l'ARPCE ont été nommés en mai dernier par décrets présidentiels, dix ans après la création dudit conseil. Ils ont tenu leur premier conseil le 2 juillet, consacré à l'adoption des textes internes de fonctionnement.

Fiacre Kombo

BASSIN DU CONGO

Les jeunes s'activent pour la préservation des écosystèmes

De plus en plus actifs, les jeunes issus de différents pays de la sous-région s'attellent à faire entendre leurs voix en participant massivement à la protection des forêts, de la biodiversité et du Climat. Ils veulent concilier la conservation de la biodiversité avec les besoins du développement durable.

A travers le Réseau des jeunes des forêts d'Afrique centrale (Rejefac), les jeunes leaders de la sous-région sont aujourd'hui mobilisés et engagés pour la préservation des écosystèmes forestiers. Ces derniers sont activement déjà impliqués dans chacun des pays d'Afrique centrale notamment le Congo, l'Ango-

la, le Cameroun, le Gabon, la Guinée-équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, dans le but d'éviter un héritage empoisonné.

A l'issue de l'atelier sur les perspectives de mise en œuvre de la réforme de la

« *Nous avons besoin de vous !!! Le temps est court pour la Jeunesse du bassin du Congo, mais la route est encore longue.* »

Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale tenu à Douala, le Rejefac a lancé un appel aux partenaires du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et aux gouvernements et Etats respectifs visant à placer la jeunesse au cœur des interventions dans ce bassin,

moyen sûr d'assurer la durabilité aux investissements. « *Nous avons besoin de vous !!! Le temps est court pour la Jeunesse du bassin du Congo, mais la route est encore longue.* », a lancé le Rejefac.

En effet, les menaces sont graves et sérieuses : déstabilisation de bases de la vie comme les écosystèmes forestiers, le climat et la biodiversité, relance de la course aux armements, augmentation des inégalités, la dégradation sanitaire, la Covid-19 et certains États qui s'orientent vers le mauvais sens... Face à ces risques majeurs, le déni, le refoulement, l'ignorance ne sont plus possibles.

« *L'avenir de l'Afrique centrale est en jeu, sur la scène d'une part, et celui de la planète entière, compte tenu des contributions, services écosystémiques du deuxième poumon du globe qu'est le bassin du Congo* », a déclaré le Rejefac.

Pour ce qui est du financement, le fonds vert pour le climat a déjà débloqué trois milliards d'euros d'aide aux pays du sud, y compris pour la sous-région. Comment les jeunes y auront accès ?

Des investissements des bailleurs mettent à l'écart les initiatives et projets des jeunes leaders jugés moins bancables. Comment et qui finance les projets innovants des jeunes leaders et des acteurs de la société civile dans la sous-région ? Des solutions à trouver par les parties prenantes.

Fondé depuis les années 2008, le Rejefac est un forum sous-régional qui donne aux jeunes l'occasion de s'exprimer, de proposer, d'échanger entre eux, afin de faire des contributions communes via la Cefdhac pour la Commission des forêts d'Afrique centrale, dont elle est le maillon en termes de promotion de l'implication des acteurs de la société civile aux prises de décisions sur les questions relatives à la gestion des forêts et de l'environnement.

Gloria Imelda Lossele



Étendu D'un bassin

RÉFORMES

La douane dispose d'un outil électronique de suivi des marchandises en transit

Le ministre des Finances, Calixte Nganongo, a lancé officiellement le 7 juillet à Brazzaville, la plateforme e.tracking dénommée « EKENGUE », vigilance. Ce programme électronique permettra à la douane de la République du Congo, de s'assurer que les marchandises déclarées en régime de transit, arrivent à destination en toute sécurité.

Conçue par la société Webb Fontaine Congo, son directeur des Opérations scanners et tracking, Jean-Baptiste Koffi, a expliqué : « le tracking consiste en une surveillance électronique en temps réel, des cargaisons au départ du port autonome de Pointe-Noire, vers un bureau de douane situé à la frontière d'un pays étranger. « ...pour un meilleur suivi, une balise est fixée à la cargaison pour la mettre en communication avec la salle de contrôle. Ce qui permet de suivre en temps réel, la marchandise tout le long du corridor jusqu'à sa destination. Cette balise signale aussi les alertes telles que des arrêts et des déviations s'il y en a », a poursuivi Jean-Baptiste Koffi. Accessible depuis le portail e. douane (projet lancé par le

ministère des Finances pour moderniser la douane, en vue de sécuriser les recettes), EKENGUE permet aux opérateurs économiques de télécharger automatiquement les données de leurs déclarations de transit depuis le SydniaWord.

Pour l'heure, cette technologie est pilotée par Webb Fontaine. « Nous sommes dans un processus de transfert de compétence. Dans un délai donné, nous allons nous retirer pour céder sa gestion à l'administration », a relevé le directeur des Opérations.

Rassuré de l'impulsion que donnera cette plateforme dans la gestion et la sécurisation des recettes, le directeur général de cette administration, Guénolé Bongo Koumou, a



Photo de famille

souligné qu'avec « Ekengué », les risques de la route sont dorénavant minimisés grâce à la géolocalisation. « L'administration douanière sera à la hauteur pour relever les défis qui s'imposent à elle, dans le cadre

de la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, de l'amélioration du climat des affaires au Congo, et surtout dans la mobilisation des recettes budgétaires », a-t-il rassuré.

Signalons que le ministre des

Finances a déposé une gerbe de fleur sur la stèle érigée à la direction générale des douanes, en mémoire des douaniers morts dans l'exercice de leurs missions.

Lopelle Mboussa Gassia

COVID-19

Les veillées mortuaires favorisent la propagation de la pandémie

Les cas positifs de Covid-19 ne font que se multiplier jusqu'à atteindre 1662 contaminés à ce jour. Outre le relâchement des comportements dans l'observation des mesures barrières, les veillées funèbres et les cérémonies d'inhumation figurent parmi les facteurs de propagation de la pandémie, souligne la Coordination nationale de gestion de Covid-19.

Parmi les mesures prises par le gouvernement pour couper la chaîne de contamination de Covid-19 figure l'interdiction des rassemblements de plus cinquante personnes.

Ainsi, à la morgue de Brazzaville, le nombre de personnes devant assister à une cérémonie funèbre a été limitée à dix : cinq du côté paternel et autant du côté maternel. Sur le terrain, la réalité est tout autre. Des foules qui ne peuvent pas y accéder attendent la sortie des dépouilles mortelles dans les ruelles alentours. Dans les cimetières, lors des inhumations, des rassemblements se font sans le respect de mesures barrières. « Certains événements familiaux sont des occasions de contagion », indique le communiqué final de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie, tenue le 6 juillet, pour examiner le sixième rap-

port de la Task Force près la dite Coordination.

Point épidémiologique

A la date du 6 juillet, le Congo a atteint 1662 cas positifs à la Covid-19, 500 guéris et 42 décédés. Au début du mois de juin, le pays était à 635 cas de contamination. Selon la Coordination nationale, l'augmentation est de plus de 100% en trente jours. Plus le dépistage de masse prend de l'ampleur, plus les cas positifs se révèlent.

Prorogation de l'Etat d'urgence

« Après examen et discussion, et sur rapport du Comité d'experts près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus (Covid-19), le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de



Les funérailles dans un cimetière à Brazzaville

l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption », indique le compte rendu du conseil des ministres tenu le 6 juillet.

D'autres mesures ont été reconduites notamment le maintien du couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, de 22 heures à 5 heures du matin ; la fermeture de toutes les frontières sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports des marchandises

vers le Congo ou au départ du Congo, l'interdiction des rencontres de sport collectif et des spectacles ; la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention.

Sont par ailleurs maintenus, l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité

autorisée dans le cadre du déconfinement, le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle, la non-réouverture des établissements d'enseignement fermés, des résidences universitaires et des internats, la non réouverture des boîtes de nuit et autres lieux de loisirs. Les contrôles sanitaires et de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays se poursuivront.

Rominique Makaya

Compte rendu du Conseil des ministres du lundi 6 juillet 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 6 juillet 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Deux affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo ; Des nominations,
Ces deux affaires au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones.

Ministère de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones

A/ - Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 20 mars 2020 du président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020.

Face à l'évolution de cette pandémie, et après avis des experts, l'état d'urgence sanitaire initialement décrété, a été prorogé trois fois, par les décrets n°2020-118 du 20 avril 2020, n° 2020-128 du 9 mai 2020 et n°2020-144 du 30 mai 2020, à chaque fois pour une nouvelle période de vingt jours, après autorisation du Parlement, et ce conformément aux lois n°15-2020 du 20 avril 2020, n°22-2020 du 9 mai 2020, n°25-2020 du 30 mai 2020 et n°31-2020 du 19 juin 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Cette dernière prorogation arrivera à son terme le 9 juillet 2020.

En vue de permettre au gouvernement de poursuivre l'exécution des mesures prises pour faire face à cette pandémie, il est indispensable de proroger de nouveau l'état d'urgence actuellement en vigueur.

Ainsi, aux termes de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a indiqué aux membres du Conseil des ministres que les indications épidémiologiques, traduisant une augmentation des cas positifs à la Covid-19, peuvent s'expliquer par la montée en puissance des tests à grande échelle.

Le chef de l'Etat a cependant déploré un certain relâchement de nos compatriotes quant au respect des gestes barrières. Il a invité chacune et chacun d'entre les Congolaises et Congolais à adopter une attitude suffisamment responsable, afin d'éviter une propagation incontrôlée de la pandémie dans notre pays.

Après examen et discussion, et sur rapport du Comité d'experts près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

B/ - Nominations

Reprenant la parole, et au titre des mesures individuelles, le ministre Bininga a informé les membres du Conseil des ministres qu'en application de la loi n°3-2019 du 7 février 2019, et conformément aux dispositions des décrets n°2019-391 du 28 décembre 2019 portant organisation et fonctionnement de la Haute autorité de lutte contre la corruption, n°2019-319 du 12 novembre 2019 portant création, attributions et organisation du comité de sélection des membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption et n°2019-364 du 10 décembre 2019 portant nomination des membres du comité de sélection des membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption, le processus de sélection s'est déroulé suivant les étapes ci-après :

Elaboration des termes de référence ; Publication des termes de référence et des appels à candidature dans les journaux retenus (Semaine Africaine, Dépêches de Brazzaville et Le Patriote) ; Dépôt et réception des dossiers de candidature par le secrétariat technique ; Ouverture publique des dossiers de candidature ; Evaluation des candidatures par la commission d'évaluation ; Remise du rapport à la coordination.

Aux termes des articles 3 et 12 du décret n°2019-391 précité, le président et le secrétaire général de la Haute autorité sont nommés par décret en Conseil des ministres, après appel à candidature.

C'est à cet effet que les propositions pour ces deux fonctions, résultant du rapport de la coordination du comité de sélection de la Haute autorité de lutte contre la corruption, ont été soumises à l'attention des membres du Conseil des ministres.

Sont ainsi nommés :

Président de la Haute autorité de lutte contre la corruption : M. Emmanuel Ollita Ondongo ; Secrétaire général de la Haute autorité de lutte contre la corruption : M. Michel Mombili.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 16h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h00.

Fait à Brazzaville, le 06 juillet 2020

**Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,**

Thierry Lézin Mougalla/-

Communiqué de la coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 suite à sa réunion du 6 juillet 2020

Il s'est tenu ce jour lundi 06 juillet 2020, de 11h30 à 13h30, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 6ème réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- Examen du 6ème Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 6ème rapport de la Task Force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a rappelé à la Coordination nationale que la présente réunion se tient près de quatre mois après la survenance du premier cas de coronavirus Covid-19 dans notre pays, annoncé le 14 mars dernier.

A ce jour, la situation sanitaire dans le pays, en rapport à la maladie de Covid-19, est évolutive et n'est pas encore sous contrôle.

Il convient de noter que le nombre de dépistages, qui s'accroît fortement conformément aux orientations données par M. le président de la République, chef de l'Etat, révèle une augmentation des cas positifs.

On en compte désormais plus de 1.600, contre 635 au début du mois de juin, soit une augmentation de plus de 100% 30 jours.

Cette évolution de la maladie a donc appelé la particulière attention de la Coordination nationale.

Si la maladie semble être sous contrôle en Europe, en dépit de l'apparition de quelques « clusters » ou foyers de contagion, sa propagation semble s'accélérer sur le continent américain (Etats-Unis et Amérique latine).

En Afrique, la maladie se situe pour l'heure à des niveaux moins dramatiques que ce que laissaient entrevoir des prévisions antérieures. Au mois de juin 2020, il a tout de même été noté une forte augmentation du nombre de personnes contaminées et celui des décès.

Le nombre de malades confirmés a plus que doublé, entre mai et juin 2020, en passant de 187.475 à 433.819. Celui des décès liés à la maladie de Covid-19 a suivi la même tendance, en passant de 5.177 à 10.659.

En Afrique centrale, la progression de la maladie est moins forte que la tendance enregistrée pour l'ensemble de l'Afrique, tendance probablement due à la montée en puissance plus tardive des dépistages à grande échelle dans la sous-région.

Pour ce qui concerne le Congo, notre pays, dix départements ont rapporté au moins un cas, soit deux nouveaux départements, au cours de ces deux dernières semaines. Il s'agit de la Cuvette-Ouest et du Niari.

Ainsi, à la date de ce jour 6 juillet 2020, la situation épidémiologique de notre pays se présente ainsi qu'il suit :

1662 cas déclarés positifs depuis le 14 mars 2020 ; 500 cas guéris ; 42 décès à déplorer.

La Coordination nationale constate que ces statistiques indiquent que le virus continue bel et bien à circuler. S'il est vrai que l'augmentation des cas positifs s'explique en partie par la montée en puissance des tests de dépistage à grande échelle, il est à déplorer qu'elle se justifie également et surtout par le relâchement des comportements de la part de nos compatriotes.

A cet égard, la Coordination rappelle l'importance, pour tous et pour chacun, du respect des gestes barrières ainsi que du port conforme du masque. Elle relève en particulier le fait que certains événements familiaux, comme les veillées funèbres ou les enterrements, ou même le non-respect des distanciations sociales notamment dans les marchés domaniaux, sont des occasions de contagion.

Aussi, elle demande aux Congolaises et Congolais d'adopter une attitude de responsabilité face à la propagation du virus, et invite les autorités compétentes à s'assurer du respect des gestes barrières, avec le rappel nécessaire à l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes.

Après ces rappels, la Coordination nationale a entendu Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, qui lui a fait un point exhaustif sur l'évolution de la riposte nationale à la Covid-19, envisagée sous les aspects du dépistage et de la prise en charge.

Le dépistage

Progressivement, la stratégie de dépistage à grande échelle se met en place. L'offre de service en laboratoire a été renforcée par la mise en fonctionnement du laboratoire de l'hôpital général de Loandjili à Pointe-Noire et de celui de l'hôpital général d'Oyo dans le département de la Cuvette.

Le dépistage à grande échelle a commencé par les secteurs de l'enseignement, la défense, la santé et quelques autres administrations (présidence, primature, transport, plan, économie forestière, affaires étrangères).

Au 30 juin 2020, le nombre total des prélèvements effectués dans le pays est monté à 15.286 contre 5.255 au 2 juin 2020. Les tests réalisés par les différents laboratoires s'élevaient à 12.879 au 30 juin 2020 contre 4.895 au 2 juin 2020.

Dans les jours à venir, il est prévu que 1.000 prélèvements et 500 tests soient réalisés par jour.

La prise en charge

Depuis la dernière réunion de la Coordination nationale du 17 juin 2020, la capacité litière pour la prise en charge des malades a été renforcée avec la mise en fonctionnement :

des centres de santé de Tchiminzi (8 lits) et Mouissou Madeleine (46 lits) du pavillon de médecine de l'hôpital général Adolphe Sicé (25 lits), dans le département de Pointe-Noire ; du pavillon de l'hôpital général de Dolisie dans le Niari (20 lits) ; de l'hôtel hôpital Foula Palace de Nkayi dans la Bouenza (16 lits) ; du service de médecine de l'hôpital de base de Sibiti dans la Lékoumou (8 lits) ; de l'unité de prise en charge des malades de Covid-19 à l'hôpital général d'Oyo dans la Cuvette (8 lits) ; d'un deuxième hôtel hôpital (Elonda), à Brazzaville (81 lits). Face à l'augmentation des cas de contamination, la Coordination recommande de finaliser les travaux de l'hôpital de M'filou ainsi que ceux des autres structures retenues.

La Coordination nationale, en vue d'améliorer la prise en charge des malades dans les hôpitaux et autres sites retenus à cet effet, recommande une plus grande disponibilité et un engagement accru des médecins ainsi que l'optimisation des équipements afin d'assurer une meilleure prise en charge de tous les malades contaminés. Elle invite les autorités compétentes à s'assurer de la prise en compte des mécanismes de motivation d'ores et déjà activés, qui doivent permettre aux personnels soignants de demeurer mobilisés dans cette tâche d'urgence nationale que sont l'accueil et la prise en charge des malades de la Covid-19 dans notre pays.

II/ - Des recommandations de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Compte tenu des conclusions du rapport de la Task Force, ainsi que des avis émis par le Comité d'experts, la Coordination nationale propose la reconduction des mesures suivantes :

la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une période de vingt jours (20), à compter du 10 juillet 2020 ; le maintien du couvre-feu sur l'ensemble du territoire national, de 22 heures à 5 heures du matin ; la fermeture de toutes les frontières sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports des marchandises vers le Congo ou au départ du Congo ; l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante personnes (50) dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement ; le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle ; l'observation absolue de toutes les mesures barrières ; la non-réouverture des établissements d'enseignement fermés, des résidences universitaires et des internats ; la non-réouverture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ; l'interdiction des rencontres de sport collectif et des spectacles ; la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention ; l'exercice des contrôles sanitaires et de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays.

Enfin, et tenant compte de la nécessité de continuer de soutenir l'économie nationale, la Coordination recommande aux autorités compétentes de poursuivre les discussions avec les partenaires sociaux concernés, afin d'actualiser les dispositions de la circulaire n°0247 du ministère des Finances et du Budget, portant mesures d'accompagnement des entreprises dans la lutte contre les effets économiques de la Covid-19.

Fait à Brazzaville, le 6 juillet 2020

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19
Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement

GOUVERNANCE

Emmanuel Ollita Ondongo à la tête de l'autorité anticorruption

L'une des missions du nouveau président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), Emmanuel Ollita Ondongo, nommé en Conseil des ministres le 6 juillet à Brazzaville, est de contribuer au renforcement de la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé.

Emmanuel Ollita Ondongo n'est pas nouveau dans l'arène de la lutte contre la corruption. Il a, en effet, dirigé la structure panafricaine dénommée l'Association des autorités anti-corruption d'Afrique. A la tête de la Haute autorité de lutte contre la corruption, au plan national, il aura pour secrétaire général Michel Mombili.

Les missions

La HALC a la responsabilité de prévenir et combattre la corruption, la concussion, la fraude et les autres infractions assimilées. La structure doit également faire respecter les règles de bonne gestion publique ; transmettre aux autorités judiciaires chargées des poursuites les procès-verbaux d'audition et d'interrogatoire. Il sera, par ailleurs, question

de suivre la mise en œuvre des réformes engagées par le gouvernement en matière de lutte contre la corruption, en faisant des recommandations pour l'amélioration continue de la gouvernance.

La lutte

« Je mesure l'impatience du peuple qui attend que les têtes tombent comme si la présomption d'innocence n'était qu'un écran de fumée. (...) Je comprends l'inquiétude du peuple devant l'exigence de transparence et d'objectivité. J'assure qu'il n'y aura ni bouclier de protection pour les uns ni rampe de sanctions pour les autres », déclarait le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, dans son



Le nouveau président de la HALC

discours sur l'état de la nation en décembre dernier. Le chef de l'Etat soulignait, par ailleurs, que face aux délits économiques, il n'y aura ni menus fretins ni gros poissons. L'assainissement de la gouvernance, en effet, est souhaité par les autorités, le peuple et les partenaires au développement, notamment le Fonds monétaire international dans le cadre de l'accord de facilité élargie de crédit signé avec le pays en juillet 2019. Mais, la réalité est telle que le combat contre la corruption ne peut pas être gagné en un jour.

Rominique Makaya

BACCALURÉAT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL 2020

Démarrage effectif des épreuves écrites

Le préfet du département de Brazzaville, Pierre Cébert Iboko-Onangha, qui a lancé officiellement le 7 juillet les épreuves au lycée technique commercial du 1er mai de Brazzaville, a apprécié la manière dont les apprenants se comportent, en ayant une bavette couvrant la bouche et le nez.



Cérémonie de lancement, au centre le préfet du département de Brazzaville

Les 17847 candidats inscrits cette année, ont démarré, ce matin, les épreuves écrites du baccalauréat technique et professionnel, session de juillet 2020 à travers toute l'étendue du territoire national. Ils sont répartis dans 87 centres dont 43 à Brazzaville. Pour encourager les différents candidats, le préfet du département de Brazzaville, accompagné du directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation

qualifiante et de l'Emploi, s'est rendu également au complexe scolaire Javouhey, dans le 3e arrondissement de Brazzaville ; au lycée du 5 février, dans le 5e arrondissement et, enfin, au lycée Chaminade, dans le 4e arrondissement Moundali. « Je crois que tout va mieux, il n'y a aucune activité attentatoire au bon déroulement du lancement de cette épreuve. S'agissant des mesures barrières se rapportant à la Covid-19, tout naturellement dans les centres d'examen nous

avons eu l'occasion d'apprécier la manière dont les apprenants se comportent ; cela veut dire que la bavette est bien portée. Aussi, la distanciation a été respectée. Là où les rectificatifs s'imposaient, nous les avons faits », a indiqué Pierre Cébert Iboko-Onangha. L'un des apprenants, Ibayi Vie Grâce A Dieu, s'est exprimé en ces termes : « Je me sens à l'aise. Je suis prêt à affronter les épreuves vu le résultat que j'ai produit pendant cette année scolaire ».

Guillaume Ondzé

NÉCROLOGIE

M. Basile Oba, ancien travailleur de l'ex-ONPT, a le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances du village Illanga Bombokouta, district de Tchikapika, M. Boni et Mmes Marie Yongo et Dorette Yongo à Matoko, district d'Epena, le décès de leur chère épouse, fille, sœur, tante Mathilde Yongo, survenu le 5 juillet 2020, à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile conjugal sis n°44, rue Ngania Mikalou. Réf : arrêt Cordonnier, avenue Marien Nguouabi. La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



Rock Taloulou agent des Dépêches de Brazzaville, Badila Albert Badi, Lieutenant Badila Chris Juvenal, Kivoukissi Jérôme, Louya Jean Bruno, Ntongo Lavia, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère, tante et sœur Mme Badila née Batina Joséphine agent à la retraite à la Présidence de la République, survenu le 2 juillet 2020, à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient dans la rue Mayama n°50 à Moundali. La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.

Mme Emilienne Ondzabi, les enfants Adzoka et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Makoua et de Brazzaville du



décès de leur fils, frère et cousin Yannick Baloukou Adzoka (Mick), lieutenant de la marine nationale, survenu dans la nuit du 24 juin, à Brazzaville. Le deuil se tient au n°10 de la rue Ndzitiri, à Nkombo, arrêt de bus Bas prix. Les obsèques sont prévues pour le mercredi 8 juillet 2020.



Les enfants Mongo, les familles Ndaya, Kombo, Dindo, Mongolo, Adamou et Décorads ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville et Ouessou que les obsèques de leur mère, tante, sœur et cousine, Marie Noëlle Ndaya, décédée le 28 juin 2020, à Brazzaville se présentent comme suit.

Date: mercredi 8 juillet.
9H00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;
10H00: recueillement sur place;
12H00: départ pour le cimetière privé «La Grâce site A»;
14H00: retour au domicile familial;
16H00: fin de cérémonie.

FESTIVAL BOYA KOBINA

La sixième édition ne s'ouvrira pas aux artistes internationaux

En vue de prendre part à la sixième édition du festival de danse « Boya kobina », les artistes congolais peuvent désormais soumettre, jusqu'au 30 juillet, leurs projets artistiques. La situation sanitaire due à la Covid-19 ne permettant pas cette année de faire participer les artistes d'autres pays.

Rencontres internationales de danse et de musique de Brazzaville initiées par le chorégraphe congolais, Delavallet Bidiefono, le festival « Boya kobina », en français venez danser, se tiendra dans un contexte fortement impacté par la Covid-19. Cette année, le festival ne pourra accueillir, comme lors des éditions précédentes, d'autres artistes internationaux. « Il nous a fallu beaucoup d'optimisme pour se projeter cette sixième édition, dont l'ombre de la pandémie de coronavirus peut tout bouleverser d'un moment à l'autre. Obligés de s'adapter et de prioriser la sécurité sanitaire, nous avons jugé bon de ne pas faire déplacer des artistes des pays étrangers », a déclaré le comité d'organi-



Delavallet Bidiefono et d'autres artistes lors d'un de ses spectacles de danse contemporain/DR

sation dudit festival.

Pour la sixième édition de ce rendez-vous, six à huit créations locales seront sélectionnées, avec une attention particulière sur les propositions pouvant être montées dans la rue et dans le quartier de Kombé, où se déroule habituellement l'événement.

Pour être éligible à l'appel à projets, chaque candidat doit répondre aux critères imposés par les orga-

nisateurs, à savoir : proposer un spectacle créé en 2019 ou 2020 qui n'a pas déjà été programmé à Boya Kobina et être résident du Congo Brazzaville, la situation sanitaire liée à la Covid-19 ne permettant pas cette année d'ouvrir plus largement l'appel à candidatures.

A cela s'ajoute notamment un dossier artistique incluant la date de création et la durée du spectacle ainsi que les dates de représenta-

tions ou répétitions prévues pour permettre au comité d'organisation de voir le travail effectué, une vidéo montrant un extrait du travail ou expliquant le projet artistique, le nom des artistes et le contact du chorégraphe ou de la compagnie, etc. Selon les organisateurs, les dossiers non complets ne seront pas étudiés. Les spectacles retenus seront programmés dans le cadre de l'édition 2020

du festival Boya Kobina. Depuis 2007, le festival Boya Kobina, portes ouvertes de la musique et de la danse contemporaine, est initié par la compagnie Banning en partenariat avec différentes associations et espaces culturels de Brazzaville (Espace Tiné, Espace Marico). Rencontres d'artistes, de techniciens et d'administrateurs du spectacle vivant, Boya Kobina se veut un temps de partage, d'échange et de réflexion autour de thématiques liées à la danse et aux mouvements artistiques brazzavillois. Spectacles, concerts, master-class, performances, ateliers et projections constituent l'ossature de ce rendez-vous qui se déroule, comme à l'accoutumée, entre l'Espace Banning'Art, à Kombé, et l'Institut Français de Brazzaville, dans une ambiance bon enfant.

La dernière édition de ce festival, qui s'est déroulée du 9 au 14 décembre 2019, avait connu un franc succès. La prochaine édition est prévue du 8 au 12 décembre. A nos agendas !

Merveille Atipo

BASKETBALL AFRICA LEAGUE

Alphonse Bilé prophétise le succès de la première édition

Au cours d'un entretien accordé récemment au « BAL Hang Time », le directeur exécutif de FIBA Afrique a manifesté son optimisme quant à la saison inaugurale de la Basketball Africa League (BAL), repoussée à cause de la pandémie de Covid-19.

Il se dit, en effet, convaincu que cette compétition transformera le paysage du basket africain, même si la date de son lancement doit encore être confirmée. « J'y crois vraiment, car la NBA a choisi de s'impliquer. Je pense que le basket africain prendra son envol », commente Bilé. Cette déclaration fait suite aux propos d'Anibal Manave, président de FIBA Afrique et président du comité de la BAL, qui invitait les parties prenantes du basket africain à rester positives concernant le lancement cette année de la BAL.

« La BAL est le fruit d'un partenariat entre la FIBA et la NBA. Son objectif est de stimuler la pratique du basket en Afrique, et ce à tous les différents niveaux. Pour être honnête, c'est un sacré défi. Nous sommes là pour démontrer notre talent, nos capacités. Mais nous ne voulons pas décevoir », explique Alphonse Bilé.

Six clubs représentant six pays africains ont obtenu leur place dans cette compétition très attendue à l'issue de playoffs disputés plus tôt cette année. Trente-deux clubs des quatre coins de l'Afrique ont en ef-

fet participé durant trois mois à une phase qualificative pour rejoindre les six déjà automatiquement qualifiés afin de venir compléter le tableau à douze clubs de la BAL. Des représentants du Cameroun (FAP), du Mali (AS Police), de Madagascar (GNBC), du Rwanda (Patriots), du Mozambique (Ferroviario de Maputo) et d'Algérie (GS Pétroliers) ont ainsi rejoint les clubs issus des nations suivantes : Nigeria (Rivers Hoopers), Angola (Petro de Luanda), Sénégal (AS Douanes), Égypte (Zamalek), Maroc (AS Salé) et Tunisie (Monastir).

« L'Afrique regorge de talents. Ce dont nous avons besoin, ce sont des infrastructures, des forces humaines et des ressources. Si nous nous professionnalisons, les clubs deviendront des structures plus fiables et indépendantes, de sorte que le basket pourra se développer plus vite dans chaque pays, même si ce dernier ne compte qu'un seul représentant en BAL. Concrètement, dans quelques années, je vois la BAL être la compétition la plus relevée d'Afrique, tous sports confondus », ajoute-t-il.

Il admet toutefois qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir même si le basket africain est sur le point de gagner ses lettres de noblesse à l'échelle internationale, « mais ça ne suffit pas, nous avons besoin de leaders », conclut-il.

Rude Ngoma

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/CEMAC/C/P/CPM/20 RELATIF A L'ETUDE EN VUE DE L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE, HTB, DANS LE RESEAU INTERCONNECTE NORD DU GABON (PROVINCES DU WOLEU-NTEM ET DE L'OGOOUÉ IVINDO) A PARTIR DES SOURCES DE GENERATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GUINEE EQUATORIALE



Contexte et justification : La CEMAC est une organisation d'intégration régionale regroupant les six (06) États : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad. Elle couvre une vaste région géographique de 3 millions de km², pour une population d'environ de 40 millions d'habitants. Une analyse des économies révèle que la CEMAC est l'une des régions la plus riches du Continent Africain à travers d'abondantes ressources naturelles. Afin de réaliser son ambition de « devenir un espace intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain », la CEMAC a ciblé des secteurs stratégiques à développer parmi lesquels le secteur de l'énergie. Le développement de projets énergétiques à caractère intégrateur participe à la mise en place du futur marché sous régional d'échange d'énergie électrique. C'est dans ce cadre que la Commission de la CEMAC envisage le développement d'un projet d'approvisionnement du réseau interconnecté Nord du Gabon à partir des de génération d'énergie électrique de la Guinée Equatoriale.

Objet : la Commission de la CEMAC lance un appel d'avis à manifestation d'intérêt international.

- L'objectif global, est de réaliser des études de faisabilité en vue de l'alimentation en énergie électrique en haute tension des provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo (Gabon) à partir des sources de génération d'énergie électrique de la Guinée Equatoriale.

- Les objectifs particuliers sont :
 - o Réaliser les études de faisabilité technique ;
 - o Réaliser les études économique, financière, environnementale et sociale ;
 - o Evaluer l'aspect commercial du projet (calcul des coûts et nombre d'abonnés supplémentaires) ;
 - o Identifier des solutions à moindre coût pour l'approvisionnement d'énergie en MT des localités/villages situés dans la zone impactée par le projet ;
 - o Déterminer les indicateurs et les paramètres usuels permettant une décision ultérieure sur le financement et la mise en œuvre du projet.

La Commission de la CEMAC invite les candidats intéressés, à manifester leur intérêt en fournissant les

informations indiquant leurs capacités à répondre techniquement aux exigences inhérentes à la réalisation de l'étude, notamment documents (Brochures de présentation) indiquant avec détails l'exécution de travaux analogues (Année, pays d'exécution du contrat, montant du contrat, preuves d'acceptabilité des livrables, personnel affecté au projet, coordonnées : noms du ou des responsables ; adresses, tél, fax, E-mail, etc.).

Une liste de Bureaux d'études sera constituée en vue de la consultation restreinte conformément au Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 portant Procédures de Passation, d'Exécution et Règlement des Marchés Publics de la Communauté disponible sur le site web de la Commission de la CEMAC.

Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse suivante : Département des infrastructures et du Développement Durable / Direction de l'Energie, des Télécommunications, des Nouvelles Technologies et des Postes, Commission de la CEMAC, Siège provisoire au Parlement de la CEMAC, BP 298 Malabo, (République de Guinée Equatoriale).

Tél : 00 240 555 001 670 email : mahamati@cemac.int/nganguac@cemac.int, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 15 h 00.

Les manifestations d'intérêt seront déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 24 Juillet 2020 à 10 heures, heure locale avec accusé de réception et devront porter la mention : « Manifestation d'intérêt Relative à l'étude en vue de l'approvisionnement en énergie électrique, HTB, dans le réseau interconnecté Nord du Gabon (provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo) à partir des sources de génération d'énergie électrique de la Guinée Equatoriale » à l'adresse suivante : Commission de la CEMAC, Siège provisoire au Parlement de la CEMAC, BP 298 Malabo, (République de Guinée Equatoriale).

Malabo, le

Le Président,
Pr Daniel ONA ONDO

BACCALAURÉAT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

6132 candidats de la ville océane passent les épreuves écrites

Le premier tour du baccalauréat technique et professionnel, session de juillet 2020, a été lancé ce 7 juillet dans la matinée par le préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre honoré Paka, au lycée Poaty-Bernard et va se poursuivre jusqu'au 11 juillet.

L'examen a démarré dans la quiétude et le respect des gestes barrières. Les six mille cent trente-deux candidats inscrits à Pointe-Noire sont répartis dans trente centres d'examen contre dix-sept centres l'année dernière. L'augmentation du nombre de centres à Pointe-Noire, a indiqué le préfet Alexandre Honoré Paka, se justifie par le respect des gestes barrières, les élèves étant assis un par table. « Le baccalauréat technique session de juillet 2020 est caractérisé par la crise sanitaire due au coronavirus. Cette année nous sommes passés à trente centres par le fait que sur le terrain nous appliquons les mesures barrières, notamment la distanciation physique pour éviter la propagation de la maladie »,



Une candidate libre reçoit les sujets des mains du préfet/Adiac

a-t-il dit, félicitant le gouvernement qui a tout mis en œuvre pour sauver l'année scolaire 2019-2020, malgré les effets de la crise sanitaire. Toutes les conditions sont mises en place dans les centres d'examen pour permettre aux examinateurs d'assurer le bon déroulement de l'examen à Pointe-Noire.

Le gouvernement a réussi son pari car, jusqu'au moment du lancement des épreuves, aucun problème technique n'a été signalé, a rassuré le chef du Centre Poaty Bernard 1, Mathurin Gogom. Pour cette première journée, les candidats des séries commerciales, G1, G2 et G3 ont planché sur le français ainsi que les statistiques et la série BG sur le français seulement.

Charlem Léa Itoua

MVOU-MVOU

Paul Gilbert Tchignoumba élu président de la section PCT

L'élection de Paul Gilbert Tchignoumba a eu lieu, dans le deuxième arrondissement de Pointe-Noire, en présence des deux délégués fédéraux Norbert Engondo et Diop Facilité meno Tchiloubou et d'autres membres du Parti congolais du travail (PCT) du quartier 207 Mvou-Mvou.



Les participants à la cérémonie

Juste après son élection, le nouveau président de la section PCT du quartier 207 Mvou-Mvou n'a pas tardé de dévoiler ses principales missions au cours de son mandat. Il a signifié qu'il va axer son travail sur la formation des membres du PCT de cette circonscription. « J'ai trois principaux objectifs, à savoir faire de la section 207 une grande section, la formation des membres et sym-

pathisants du parti y compris assurer une victoire certaine à l'ensemble des candidats du PCT à l'occasion des scrutins de 2021 », a-t-il indiqué.

Pour sa part, Norbert Engondo a rappelé les principales missions d'une section du parti, notamment assurer la coordination et le contrôle des activités des cellules sous tutelle, apporter aux cellules une cohésion dans l'action,

impulsion et combativité, information et formation, encadrement nécessaire à la vie, à l'expansion et au rayonnement du parti, veiller à l'observation des statuts, à l'exécution des programmes du parti, aux directives des instances supérieures, à la bonne organisation et au bon fonctionnement du parti à la base en assurant le volet social des membres.

Séverin Ibara

DISPARITION

Dernier hommage au colonel Thierry Goma

Très affectée par le décès dans la nuit du 1er au 2 juillet du colonel Thierry Goma, chef d'Etat major particulier du Premier ministre, la 3e promotion « Défense et Patrie » de l'Académie militaire Marien-N'Gouabi a salué la mémoire de leur formateur qui a été un exemple de discipline, de rigueur et du sens de responsabilité.



Le colonel Thierry Goma Crédit photo "DR"

Le décès du colonel Thierry Goma intervient trois mois seulement après celui du colonel Bienvenu Patience Fielany «Cliff », un autre officier de la 3e promotion qui s'est éteint en avril dernier aux Etats-Unis d'Amérique, plongeant ses amis et promotionnaires dans une grande consternation.

Thierry Goma, dit «Thiego » pour les intimes, fut un ancien enfant de troupe de la promotion « 20e anniversaire de l'indépendance du Congo (1979-1986) formée à la Grande école militaire de Saint-Cyr en France. Ses amis Bantadi Charles et Fortuné Niakeké, tous de la 3e promotion, retiennent de lui un bosseur alliant à la fois discipline et

rigueur, des vertus qu'il a toujours défendues tout au long de sa carrière militaire.

Ancien chef d'Etat major adjoint de l'Armée de terre et brillant officier d'infanterie, le colonel Thierry Goma a servi durant ses derniers moments à la Primature en qualité de chef d'Etat-major particulier du Premier ministre. Bon orateur aux allures athlétiques et stratège émérite, « Thiego » était d'une simplicité sociale hors pair. Très actif dans les différentes disciplines sportives, il aimait partager son esprit de cohésion à tous. Décédé à l'âge de 53 ans, « Thiego » laisse une veuve et trois enfants.

Hervé Brice Mampouya

INSERTION PROFESSIONNELLE

Azur développement aide les femmes et filles vulnérables à se prendre en charge

Plusieurs kits alimentaires ont été remis, le 3 juillet, à la mairie du 3e arrondissement Tié-Tié par l'ONG Azur développement à plusieurs femmes et filles vulnérables identifiées lors des sessions de sensibilisation initiées dans le cadre du projet « Promotion des droits et autonomisation économique des femmes et filles vulnérables ».

Sept femmes et filles vulnérables ont reçu des kits alimentaires composés essentiellement de sacs de farine, de riz, de manioc roui, de levure, d'huile, d'oignons, de boîtes de tomate, etc. afin qu'elles entreprennent des activités génératrices de revenu pouvant assurer leur autonomie. Trente huit autres femmes et filles ont été placées dans diverses filières de formation professionnelle, notamment coiffure, couture, cuisine, pâtisserie, hôtellerie, décoration.

En effet, dans le cadre du projet « Promotion des droits et autonomisation économique des femmes et filles vulnérables » réalisé dans les départements de Brazzaville, de la Bouenza et de Pointe-Noire pendant une durée de trente mois, l'association Azur développement a reçu une subvention de l'Union européenne afin de réaliser ledit projet dont l'objectif principal a été de contribuer à l'insertion professionnelle des femmes et des filles.

Depuis 2017, Azur développement a mené des activités de sensibilisation, de formation et de promotion des services



Le secrétaire général de la mairie de Tié-Tié remettant un kit d'installation à une bénéficiaire. Crédit photo "Adiac"

de santé sexuelle et de la reproduction, du VIH-sida offertes par les centres de santé des six arrondissements de Pointe-Noire, de Brazzaville et des trois localités de la Bouenza à l'intention des femmes et jeunes filles victimes de violence, séropositives et économiquement défavorisées ainsi que les déplacées des zones de crise du Pool. Près de neuf mille ont suivi des sessions de sensibilisation sur les droits sexuels et reproductifs, la prévention des grossesses précoces et non désirées, la planification familiale, les violences sexuelles, deux cent cinquante

enseignants et le personnel de santé ont été également sensibilisés. Les centres de santé ont été soutenus et dotés des préservatifs, contraceptifs, des tests de dépistage du VIH-sida. Des émissions de radio ont été diffusées à l'endroit d'un large public pour augmenter le taux de fréquentation des services de santé sexuelle et de la reproduction. Le projet a permis aussi à plusieurs organisations féminines de bénéficier d'une formation sur la gestion des projets et la mobilisation des ressources, le plaidoyer et l'utilisation des ressources humaines. Près de cinq cents

jeunes filles et femmes vulnérables sensibilisées vont bénéficier des opportunités de formation et des kits alimentaires pour mener à bien leurs activités génératrices de revenu.

En remettant les kits de produits alimentaires aux bénéficiaires, Mazel Akoli-Opina, secrétaire général de la mairie de Tié-Tié, a dit : « Il est temps pour vous de comprendre qu'on ne reçoit pas un équipement de ce genre pour l'ornement de sa maison, ou pour croiser les bras. Ce sont vos outils de travail qui vont vous amener d'avoir des ressources de votre vie afin de

vivre dignement et de quitter l'oisiveté ». Une exhortation que les bénéficiaires vont mettre à profit à l'instar d'Angèle Tousi Youbi qui a dit : « Grâce à Azur développement, je vais sortir de la passivité et aller de l'avant avant de demander aux autres d'en faire autant et de suivre les conseils prodigués pour que ces kits soient utilisés à bon escient. » Et d'ajouter : « En menant mon activité, je dois toujours penser à épargner mes revenus pour qu'en cas de faillite cette épargne me serve à me relancer ». Edwige Mfoutou, bénéficiaire de ces kits, a aussi loué l'initiative d'Azur développement. « Restez les bras croisés pour une femme, ce n'est pas une bonne chose même si on est mariée. Ne compter que sur l'argent du mari n'est pas à encourager car, dans le couple, on doit se compléter pour faire face aux difficultés qui peuvent se présenter », a-t-elle ajouté. Princia Mavoungou, 25 ans, a suivi une formation en couture au quartier Mawata. Aujourd'hui, elle se félicite d'avoir un métier qui va assurer son autonomisation.

Hervé Brice Mampouya



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



INSERTION PROFESSIONNELLE

La FCA relance la formation des filles déscolarisées

Les membres de la Fondation Congo Assistance (FCA) ont visité, le 6 juillet, le centre de formation en coupe-couture des jeunes filles déscolarisées, situé dans l'enceinte de la paroisse évangélique de Baongo, dans le deuxième arrondissement.

Parmi les soixante filles mères apprenantes inscrites au centre de formation, dix sont soutenues par la FCA. Le but étant de leur donner un second départ par le biais d'une formation professionnelle qualifiante et rapidement opérationnelle. La durée de la formation est de deux ans.

Niclette Kimbébé, 27 ans, a bénéficié de la formation en coupe et couture grâce à la FCA. Bien que mariée, et mère de deux enfants, la jeune maman n'a pu poursuivre ses études à l'Université faute de moyens. Ses parents et son mari étaient dans l'incapacité de financer même sa formation.

Déjà veuve dès son jeune âge, Michelle Mampassi, 21 ans, et mère d'un enfant de huit mois est également soutenue par la FCA. Élève en terminale G2, elle s'est sentie obligée d'arrêter les études par

manque de moyens.

Contrairement à ses deux collègues, Gidrelle Ngobolo, 19 ans finance seule sa formation. Elle a saisi de l'opportunité pour lancer un appel de soutien à la présidente de la FCA, Antoinette Sassou N'Guesso.

Après avoir exprimé sa gratitude à la FCA, la directrice du centre de formation, Audrey Diatoula, a joint également sa voix pour solliciter le soutien de cette Fondation pour l'achat du matériel. Elle a également évoqué le problème de niveau des apprenantes. Pour y remédier, les agents de l'alphabétisation passent de temps en temps pour la remise à niveau.

« Les apprenantes dont les parents financent la formation ne s'impliquent malheureusement pas. Par contre, celles qui n'ont pas de moyens sont réellement motivées », a expliqué la responsable. Après avoir rappelé les missions de la FCA dès sa création, la secrétaire générale adjointe, Rosalie Biangana, qui dirige le département de l'éducation a invité les apprenantes à mettre à profit toutes les



connaissances qui leur sont données.

« Que les filles soient sérieuses dans leur formation et sortir de là avec un métier pour pouvoir soutenir leurs enfants. Car nombreuses d'entre elles sont célibataires, et d'autres des veuves ».

Elle a rappelé comment la jeune fille mère qui se retrouvait du fait de la maternité dans le monde de la responsabilité adulte, était souvent abandonnée à son propre sort avec un avenir lourdement hypothéqué. Dès sa création, a-t-elle poursuivi,

La délégation de la Fondation Congo Assistance s'entretenant avec la directrice du centre « la FCA a fait de cette catégorie de la population son cœur de cible ».

Répondant sur l'aide à apporter à d'autres filles apprenantes, Rosalie Biangana a dit prendre note, et réfléchir dans quelle mesure la Fondation peut apporter un appui « substantielle » au centre.

En ce qui concerne la sélection des filles mères, le choix a été fait par les affaires sociales de la circonscription de Madibou, à partir des enquêtes menées. Le souhait de la FCA, a-t-elle indiqué, est de former beaucoup filles ou de jeunes

gens dans tout le pays « pour qu'ils aient un souvenir de la part de la première dame qui se souci de la formation des jeunes ».

Dans les prochains jours, la FCA entend relancer d'autres projets suspendus depuis des années. Elle a promis poursuivre son action dans d'autres arrondissements de la capitale, pour permettre à d'autres filles mères déscolarisées de bénéficier d'une quelconque formation, afin de se prendre en charge.

Les Dépêches de Brazzaville

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE KARATÉ

Nardy Bikoka Mbako couronné deux fois

Double champion d'Afrique, l'athlète des Diables rouges est incontestablement le seul karatéka congolais ayant obtenu les meilleurs résultats lors de ces quinze dernières années.

Nardy Bikoka Mbako a toujours eu cette envie de faire les podiums dans les grandes compétitions organisées dans le continent et ailleurs. Les statistiques des championnats d'Afrique organisés de 2005 à 2020 ne lui donnent pas tort. Pas du tout. C'est bien évidemment grâce à son talent que « la Congolaise », l'hymne national du Congo, a retenti deux fois pendant les championnats d'Afrique de karaté de ces quinze dernières années. Grâce à ses exploits, l'athlète avait pu améliorer son rang mondial, se classant d'abord à la 36e place avant de perdre progressivement ce rang suite au manque de participation à des compétitions internationales comme opens et des séries. « Participer à quasiment toutes les compétitions importantes me permettra de

reprendre ma place d'avant et de l'améliorer », disait-il.

Nardy Bikoka Mbako a prouvé son talent en glanant la médaille d'or qui l'a consacré pour la première fois champion d'Afrique dans la catégorie des moins de 67 kg en 2014 lors des 15èmes championnats d'Afrique qui se sont tenus à Dakar au Sénégal. Le Congolais s'est imposé en finale devant l'Égyptien Mohamed Magdy. Il a réédité cette performance en 2017 à Yaoundé au Cameroun lors des 17es championnats africains. Nardy Bikoka Mbako a cette fois-ci dominé le Tunisien Hmissa Ahmed. Lors des derniers championnats d'Afrique qui se sont tenus cette année au Maroc, le champion congolais n'a pas pu égaler ses performances antérieures, se contentant ainsi de la médaille de bronze. A part lui, aucun Diable rouge n'a glané la médaille d'or ces quinze dernières années mais des médailles d'autres couleurs. Jean Mayembo s'est contenté de la médaille d'argent lors des 10es championnats d'Afrique organi-

sés en 2005 à Luanda en Angola. Il a été battu en finale par le Botswanais Thabiso Maretlwaneng dans la catégorie des moins de 60 kg. Au cours de la même compétition, Astha Mpemi chez les dames dans la catégorie de +60kg a gagné la médaille d'argent après s'être inclinée devant la Camerounaise Marlyse Nkada. En 2008, lors de la 12^e édition à Cotonou au Bénin, Innocent Okemba a échoué de justesse en perdant la finale face au Tunisien Montassar Tabben pour se consoler d'une médaille d'argent dans la catégorie de -60kg. Dans la catégorie de +80 kg, Willmar Malonga Kiminou avait lui aussi perdu la finale contre le Tunisien Jomaa Mohamed.

Dualde Malonga, l'autre Diable rouge, a connu le même sort en 2012 à Rabat au Maroc. L'opportunité de glaner l'or lui a filé entre les doigts lorsqu'il s'est incliné en finale devant le Marocain Moatassim El Fourazi dans la catégorie de +84 kg. Graphey Bazalé dans la même catégorie avait échoué en finale au cours

des 15es championnats d'Afrique de Dakar en 2014 face à l'Égyptien Ossama Mansour dans la même catégorie de + 84 kg. Les autres médaillés congolais de cette période (2005-2020) se sont d'ailleurs contentés de l'essentiel c'est-à-dire la médaille de bronze. En 2020 à Tanger au Maroc, Franck Pacelie Yan Ronson, Michadée Candide Babindamana, Bikoukou Mathurina Juliette Malanda et Fatoumata Diabaté Pembé ont glané la médaille de bronze au kumité par équipe dames. En 2017 au kata individuel, Steven Moukassa a gagné la même médaille et aussi au kata par équipe. Les Congolais ont également glané la médaille de la même couleur au kumité par équipe. En 2014, Aimé Casimir Bounda a remporté la médaille de bronze dans la catégorie de +84kg. En 2012, Roussel Ditoumou et Diego Mez Davy ont respectivement obtenu les médailles de bronze dans les catégories des moins 75 et 84 kg. Au cours de la même compétition, le Congo



a ajouté une autre médaille de bronze au kumité par équipe. En 2008 dans la catégorie de -75 kg, Nixon Mboussa a ajouté une autre médaille de bronze au palmarès des karatékas congolais aux championnats d'Afrique. En 2005, les Diables rouges ont gagné deux fois les médailles de bronze au kata (individuel et en équipe) puis Princi Kibinza a gagné la seule en individuel dans la catégorie de -65 kg.

James Golden Eloué